

**Collège Jean-Baptiste de la Quintinye**  
**1 Place de la Quintinye**  
**78590 NOISY-LE-ROI**

<p><b>PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> <b>30 novembre 2023</b></p>
---

Monsieur Christophe MACE, Président, ouvre la séance à 18h09.

**Membres présents :**

- Membres de droit :
  - M. MACE, Principal
  - Mme HOURQUET, Principale-Adjointe
  - Mme MARESCAUX, directrice de SEGPA
  - M. COLOMBIER, Adjoint-Gestionnaire
  - Mme FLAHAULT, Conseillère Principale d'Éducation
- Personnalités invitées :
  - Mme MAY, responsable section internationale
  - Mme CAREL, agent comptable
  - Mme TSCHIRSCHKY, déléguée à la Citoyenneté de la mairie de Bailly
  - Mme AGNOFE, Déléguée à la jeunesse et au jumelage de la mairie de Noisy le Roi
- Membres représentants des personnels d'enseignant et d'éducation :
  - Mme DAUBRESSE
  - Mme GLEYE
  - Mme ROYER
  - M. PROVENCAL
  - M. CAILLEAU
  - Mme SIMMONE
  - Mme DIAS
- Membre représentant des personnels administratifs :
  - Mme VAGLIO-MAS
- Membres représentant des parents d'élèves UNAAPE :
  - Mme RIVIER
  - M. PAYANT
  - Mme MOUSSET
  - Mme LAMBLIN
  - Mme MORASSI
  - M. SALAVERT-BEAUQUIS
  - Mme RIGATTI
- Membres représentant les élèves :
  - Mlle Anastasia ASTAKHOV
  - M. Quentin MARIE
  - M. Léo PARAVISINI

### **Membres absents :**

- Membres représentant les collectivités territoriales :
  - Mme DEVEZ, Conseil départemental
  - M. RAYNAL, Conseil départemental
  - M. TOURELLE, maire de Noisy-le-Roi
  - M. ALEXIS, maire de Bailly
- Membre représentant des personnels administratifs :
  - Mme ODOUX

Le quorum étant atteint (23/28), le Conseil d'Administration peut siéger valablement.

Un secrétaire de séance est désigné : Mme. RIVIER, représentante UNAAPE des parents d'élève.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal du CA 16/10/23
2. Présentation Plan d'Établissement Bas Carbone
3. Collecte de matériels scolaires et sportifs pour le Maroc (4L trophy)
4. Sorties et voyages (Angleterre)
5. Projet de budget 2024
6. Plan d'amortissement 2024
7. Etat annuel des amortissements
8. Contrats et conventions (AS Volley)
9. Utilisation caisse de solidarité
10. Questions diverses (travaux et questions UNAAPE)

#### **1. Adoption du procès-verbal du CA du 16 octobre 2023**

Le PV du CA transmis présente les délibérations des sorties et voyages mais pas les PJ des sorties, ni le règlement du CA.

M. Macé rajoutera le tableau avec les sorties et le règlement intérieur du CA dans le PV sous forme d'annexes et dans un seul document.

Vote pour l'adoption du CA du 16 octobre 2023 avec le rajout des sorties/voyages et le règlement intérieur du CA dans le PV sous forme d'annexes et dans un seul document.
--

<b>Vote point 1 : Pour : 23      Abstention : 0      Contre : 0      UNANIMITE</b>
--

#### **2. Présentation Plan d'Établissement Bas Carbone**

Le projet bilan carbone nommé BAS CARBONE concerne les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> de développement durable.

L'objectif est d'établir pour la 1<sup>ère</sup> fois un bilan carbone du collège JB de la Quintinye. Ce bilan pourra être un outil pour trouver des axes d'amélioration pour le collège.

Le projet commence à partir du 06/12 par la phase de sensibilisation, ensuite est prévue la collecte des données en y intégrant le matériel, le transport, l'alimentation et l'énergie.

Ce bilan carbone exprimant l'empreinte carbone en tonne de CO2 sera établi courant Février 2024.

Les professeurs demandent une intervention de M. Macé dans les classes et précisent également l'intervention de différents acteurs du projet (élèves).

### **3. Collecte de matériels scolaires et sportifs pour le Maroc (4L trophy)**

Lecture du projet humanitaire par les élèves élus au CA.

Ce projet concerne les élèves du Conseil de Vie Collégienne (CVC) et la classe 5<sup>ème</sup> 2 EPS+. Il est mené avec l'association « les enfants du désert ».

Une collecte de matériel sportif et scolaire se déroulera du 18 au 22 décembre. La collecte sera ensuite acheminée par l'équipage de la 4L au Maroc dans le cadre du 4L Racing rocket.

### **4. Sorties et voyages (Angleterre et Italie)**

#### **SORTIES**

Au dernier CA les enseignants avaient demandé à avoir une visibilité budget sorties et voyages sur les années à venir.

M. Macé explique en amont des tableaux que depuis 1999 et via d'autres circulaires en 2023, la loi nous oblige à rendre toutes les sorties, sur le temps scolaire (entre 8h et 18h donc la quasi-totalité des sorties), obligatoires et surtout gratuites pour les familles.

Cette gratuité a un coût sur le budget de l'établissement, notamment via la subvention mairie (à ce jour d'environ 14 800 euros).

Cette subvention permet aussi de payer les parts accompagnateurs des voyages (ceux votés pour cette année amènent une part accompagnateurs à environ 9 600 euros).

Mais pour les années à venir, le collège ne pourra maintenir ce montant de voyages, sous peine d'être en négatif comme le montre les simulations.

Cette difficulté avait été soulevée dans les CA de 2022-2023. Il faut donc repenser le modèle de voyages du collège pour les années suivantes.

M. Macé propose avec l'analyse effectuée avec M. Colombier et Mme Carel, de tendre vers cette gratuité en ayant environ 50% de sorties gratuites et le reste payantes par les familles. L'estimation du montant à la fin de l'année de ces sorties gratuites avec ce principe : environ 2 000 euros sur notre subvention de 14 800 euros, ce qui reste raisonnable.

L'objectif est de faire toutes les sorties proposées, notamment avec l'aide du budget Pass Culture - ADAGE (qui ne passe pas par le budget du collège, puisque directement entre le Ministère et les organismes culturels).

Dans la proposition de la direction du collège, il n'y a qu'environ 350 euros sur les 2 000 euros pour 2 sorties gratuites, donc payées sur le budget du collège. Les autres seraient payantes ou certaines activités gratuites avec le Pass Culture.

Il faut savoir que le collège n'appliquait pas cette règle les années précédentes.

Et il a été observé cette année bien plus de demandes de rectifications des délibérations par les autorités de contrôle (CD78, DSDEN et Préfecture), et ce de manière plus intense ces derniers temps.

Ce que souhaite la direction du collège est de répondre au principe légal et revoir le schéma des voyages pour ne pas mettre en péril le budget de l'établissement.

M. Macé présente 3 simulations sur les 5 prochaines années. *Cf Annexe Simulation sorties et voyages scolaires intégrée ci-après au présent CA.*

## Simulation Cas 1 : toutes les sorties payantes

	Reste subvention Mairies sorties/voyages/culturel	Année en cours (2023/24)	Année +1	Année +2	Année +3	Année +4	Année +5
Total part accompagnateurs voyages		9 565,00 €	9 085,00 €	9 565,00 €	9 085,00 €	9 565,00 €	9 085,00 €
Journée intégration des 6ème	2 160,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Total sorties obligatoires (0% gratuites)		€ -	- €	- €	- €	- €	- €
Subvention Mairies		4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Recettes (COP...)						5 000,00 €	5 000,00 €
<b>Reste subvention Mairies sorties/voyages/culturel</b>	<b>10 739,81 €</b>	<b>5 174,81 €</b>	<b>- 910,19 €</b>	<b>- 7 475,19 €</b>	<b>- 13 560,19 €</b>	<b>- 15 125,19 €</b>	<b>- 16 210,19 €</b>
Remarques Voyages		tous 4eme (All/Esp/Ang) + ski + <b>grèce</b>	tous 4eme (All/Esp/Enfield/Ang) + ski	tous 4eme (All/Esp/Enfield/Ang) + ski + <b>Italie</b>	tous 4eme (All/Esp/Enfield/Ang) + ski	tous 4eme (All/Esp/Enfield/Ang) + ski + <b>Italie</b>	tous 4eme (All/Esp/Enfield/Ang) + ski
Remarques Sorties	Journée intégration 6eme = 2 160 € ; déjà décomptés	Pass Culture = 15 810 € <u>A la charge des familles :</u> transport sorties Pass Culture = 650 € Toutes sorties (entrées + transports) = 3 600 € <b>Plus sorties d'avril à juillet (estimation 1000 €)</b>					

## Simulation Cas 2 : 50 % des sorties gratuites et les autres 50% payantes

	Reste subvention Mairies sorties/voyages/culturel	Année en cours (2023/24)	Année +1	Année +2	Année +3	Année +4	Année +5
Total part accompagnateurs voyages		9 565,00 €	9 085,00 €	9 565,00 €	9 085,00 €	9 565,00 €	9 085,00 €
Journée intégration des 6ème	2 160,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Total sorties obligatoires (50% gratuites)		2 625,00 €	2 625,00 €	2 625,00 €	2 625,00 €	2 625,00 €	2 625,00 €
Subvention Mairies		4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Recettes (COP...)		- €	- €	€	€	5 000,00 €	5 000,00 €
<b>Reste subvention Mairies sorties/voyages/culturel</b>	<b>10 739,81 €</b>	<b>2 549,81 €</b>	<b>- 6 160,19 €</b>	<b>- 15 350,19 €</b>	<b>- 24 060,19 €</b>	<b>- 28 250,19 €</b>	<b>- 31 960,19 €</b>
Remarques Voyages		tous 4eme (All/Esp/Ang) + ski + grèce	tous 4eme (All/Esp/Enfield/Ang) + ski	tous 4eme (All/Esp/Enfield/Ang) + ski + Italie	tous 4eme (All/Esp/Enfield/Ang) + ski	tous 4eme (All/Esp/Enfield/Ang) + ski + Italie	tous 4eme (All/Esp/Enfield/Ang) + ski
Remarques Sorties		Pass Culture = 15 810 € <u>A la charge des familles :</u> 50% de transport sorties Pass Culture = 650 € Toutes sorties (entrées + transports) = 3 600 € <b>Plus sorties d'avril à juillet (estimation 1000 €)</b>					

### Simulation Cas 3 : toutes les sorties gratuites pour les parents

	Reste subvention Mairies sorties/voyages/culturel	Année en cours (2023/24)	Année +1	Année +2	Année +3	Année +4	Année +5
Total part accompagnateurs voyages		9 565,00 €	9 085,00 €	9 565,00 €	9 085,00 €	9 565,00 €	9 085,00 €
Journée intégration des 6ème	2 160,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Total sorties obligatoires (100% gratuites)		5 250,00 €	5 250,00 €	5 250,00 €	5 250,00 €	5 250,00 €	5 250,00 €
Subvention Mairies		4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Recettes (COP...)		- €	€	€	€	5 000,00 €	5 000,00 €
<b>Reste subvention Mairies sorties/voyages/culturel</b>	<b>10 739,81 €</b>	<b>- 75,19 €</b>	<b>- 11 410,19 €</b>	<b>- 23 225,19 €</b>	<b>- 34 560,19 €</b>	<b>- 41 375,19 €</b>	<b>- 47 710,19 €</b>
Remarques Voyages		tous 4eme (All/Esp/Ang) + ski + grèce	tous 4eme (All/Esp/Enfield/Ang) + ski	tous 4eme (All/Esp/Enfield/Ang) + ski + Italie	tous 4eme (All/Esp/Enfield/Ang) + ski	tous 4eme (All/Esp/Enfield/Ang) + ski + Italie	tous 4eme (All/Esp/Enfield/Ang) + ski
Remarques Sorties		Pass Culture = 15 810 € <u>A la charge du collège :</u> transport sorties Pass Culture = 650 € Toutes sorties (entrées + transports) = 3 600 € <b>Plus sorties d'avril à juillet (estimation 1000 €)</b>					

Rappel des professeurs et de la direction du collège sur les impacts sur budget du collège.

Baisse de la DGF : 50 000€ par rapport à 70 000€ l'année dernière.

L'année prochaine, la DGF devrait remonter à 66 000€.

Perte des 2 loyers (10 000€ dont 1 sur les 4 prochaines années) suite à leur réattribution à des logements de fonction bénéficiant de la gratuité.

Le nombre d'élèves a diminué.

Il y a un écart de 2000 euros sur le fond de roulement au 30/06/2023 non justifié.

Les subventions sont de 15 000€.

Les voyages nécessitent une part accompagnateurs s'élevant à environ 9 500 euros.

Le FSE ne peut pas profiter aux accompagnateurs.

En voyage scolaire, on a obligation qu'au moins un des accompagnateurs soit formé aux premiers secours PSC1 (une formation d'une vingtaine d'enseignants est prévue le 23/01/24).

Arrivée de M. SALAVERT BEAUQUIS : 18H34 => **Votants : 24/29.**

Il en ressort un passage financier compliqué et déjà annoncé

Même si toutes les sorties restent payantes le modèle ne marche plus.

Les parents d'élèves demandent à M. Colombier ce qu'implique un non-respect de la gratuité.

Réponse : « ils retoquent et s'ensuit une remarque puis 10 jours après il y a régularisation et la sortie sera bloquée (et on ne sait pas laquelle) ».

Autres demandes d'un parent d'élève :

Pourquoi certaines sorties n'utilisent pas le Pass Culture ? Réponse : « tous les lieux de culture ne sont pas éligibles. Par exemple, les Masters class « Drama Ties » en anglais et le spectacle sur Maupassant n'apparaissent pas sur l'offre Pass Culture ».

Le tableau « voyages et sorties scolaire » est transmis en séance et fourni ci-dessous.

Ce point est présenté par M. COLOMBIER.

6 sorties présentées dont 3 gratuites.

Date	Organisateur	Destination / Lieu / Objet de la sortie	Obligatoire/ Facultatif	Gratuit/ Payant	Classes concernées	Participants				Prise en charge accompagnateurs
						Nombre estimé d'élèves	Participation estimée / famille	Nombre estimé d'accompagnateur	Montant accompagnateur	
15/01/2024	Mme CHAMBRÉ	Mémorial de la Shoah Panthéon	Facultatif Payant		3eme2 3eme6	50	7.00€ sans Pass Navigo	5	7.00€	Subvention Municipale des Mairies de Bailly et Noisy-le- Roi
						7	3.00€ avec Pass Navigo			
19/01/2024	Mme DAUBRESSE	Musée de la Libération de Paris Musée du Général Leclerc - Musée Jean Moulin	Facultatif Payant		3eme1	23	6.00€	2	6.00€	Subvention Municipale des Mairies de Bailly et Noisy-le- Roi
						7	2.00€			
23/01/2024	Mme DAUBRESSE	Musée de la Libération de Paris Musée du Général Leclerc - Musée Jean Moulin	Facultatif Payant		3eme4	25	6.00€	2	6.00€	Subvention Municipale des Mairies de Bailly et Noisy-le- Roi
						5	2.00€			
21/03/2024	Mme NEDELKOVITCH	Concours Kangourou	Facultatif Payant		6eme 5eme 4eme 3eme	315	3.00€	-	-	Concours avec droits d'inscription
09/02/2024	Mme DIAS	Koati Cinéma Le Fontenelle	Obligatoire Gratuit		5eme non germanistes	124	6.50	6	6.50	Droits d'entrées/visites réglés avec Pass Culture Le transport réglé par la subvention des mairies
26/03/2024	Mme DAUBRESSE	Musée de l'Ordre de la Libération Hôtel national des Invalides	Obligatoire Gratuit		3eme1 3eme4	49	5.85€ sans Pass Navigo	4	5.85€	Droits d'entrées/visites réglés avec Pass Culture Le transport réglé par la subvention des mairies
						11	1.85€ avec Pass Navigo			
28/03/2024	Mme DARDONVILLE	Musée de Cluny	Obligatoire Gratuit		4eme Latin	18	6.00€ sans Pass Navigo	2	6.00€	Droits d'entrées/visites réglés avec Pass Culture Le transport réglé par la subvention des mairies

M. Provençal et Mme Daubresse demandent à voir l'application (l'un ou l'autre) de la circulaire juridique. Le Principal précise le texte juridique, rappelé ci-dessous :

1. **La circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999** relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques **indique parmi les sorties obligatoires : les sorties régulières et les sorties occasionnelles qui se déroulent pendant le temps scolaire, et parmi les sorties facultatives, celles incluant la pause déjeuner ou dépassant les horaires habituels de la classe.**

Elle précise également sur la question de la participation financière :

- *La participation des élèves aux sorties scolaires régulières correspondant aux enseignements réguliers inscrits à l'emploi du temps est toujours obligatoire et gratuite. La souscription d'une telle assurance n'est pas exigée.*
- *La participation des élèves aux sorties scolaires occasionnelles sans nuitée peut avoir un caractère obligatoire ou facultatif.*
- *La participation est obligatoire quand les sorties se déroulent sur le temps scolaire ; elles sont, dans ce cas, gratuites. La souscription d'une assurance n'est pas exigée. La participation est facultative lorsque les sorties incluent la totalité de la pause du déjeuner ou dépassent les horaires habituels de la classe. Dans ce cas, la souscription d'une assurance est exigée.*
- *La participation des élèves aux sorties scolaires avec nuitée(s) est toujours facultative. La souscription d'une assurance est donc exigée.*

La clé de répartition s'avère donc à la fois pédagogique mais dépend également si elles se déroulent pendant ou en dehors du temps scolaire.

2. **La circulaire du 13 juin 2023, applicable à compter de la rentrée 2023, remplace la circulaire du 21 septembre 1999** ainsi que la circulaire n° 2011-117 du 3 août 2011 relative aux sorties et voyages scolaires au collège et au lycée, ainsi que le I et le III de la circulaire n° 2013-106 du 16 juillet 2013 relative à la simplification des formalités administratives portant sur le transport et l'encadrement des élèves dans le cadre des sorties et voyages scolaires dans les premier et second degrés et ses annexes.

Elle précise que "les sorties scolaires constituent des temps forts dans le parcours scolaire des élèves en favorisant l'acquisition de connaissances et de compétences, en concourant à leur épanouissement et en participant à leur ouverture au monde. Les établissements scolaires sont invités à encourager ces déplacements afin notamment que tout élève, quel que soit son milieu social d'origine, puisse bénéficier d'au moins un voyage scolaire au cours de sa scolarité obligatoire."

Ses principes généraux poursuivent trois objectifs :

- Simplifier durablement l'organisation des voyages scolaires ;
- **Favoriser la participation de tous les élèves aux sorties scolaires** en y associant étroitement les parents
  - Tous les élèves doivent pouvoir bénéficier des bienfaits éducatifs des sorties scolaires. En tout état de cause, les élèves qui ne participent pas à une sortie scolaire facultative doivent être accueillis dans l'enceinte de l'établissement.
  - Afin de garantir la participation de tous les élèves aux sorties scolaires, un large éventail de sources de financement peut être mobilisé dans le cadre des sorties scolaires.
  - Dans le cadre des sorties scolaires facultatives, lorsqu'une contribution financière est demandée aux familles, celle-ci doit être limitée et ne doit, en aucun cas, conduire à l'exclusion d'un élève pour des raisons financières.
- Harmoniser le traitement des demandes d'autorisation de sorties scolaires sur le territoire national.



La circulaire du 13 juin 2023 ajoute que **les sorties scolaires obligatoires** se déroulent durant les heures d'enseignement inscrites à l'emploi du temps des élèves et qu'elles **peuvent comprendre la pause méridienne. Les autres sorties scolaires sont facultatives.**

3. Sur la répartition pédagogique, le site de l'IH2EF mis à jour en mai 2023 précise ( <https://www.ih2ef.gouv.fr/sorties-et-voyages-collectifs-deleves#caractere> ) :
- Les sorties scolaires obligatoires sont celles qui s'inscrivent dans le cadre des programmes officiels d'enseignement ou des dispositifs d'accompagnement obligatoires et qui ont lieu sur le temps scolaire. Elles doivent être gratuites pour les familles et donc entièrement prises en charge par le budget de l'établissement ou le nouveau [dispositif Pass Culture](#).
  - Les sorties scolaires facultatives sont celles qui s'inscrivent plus largement dans le cadre de l'action éducative de l'établissement. Elles ont lieu en totalité ou en partie pendant le temps scolaire. Elles incluent notamment les voyages scolaires, qui sont des sorties scolaires facultatives comprenant une ou plusieurs nuitées. Les voyages scolaires se déroulant en totalité pendant la période des vacances mais qui sont organisés dans les mêmes conditions sous la responsabilité du chef d'établissement sont également considérés comme des sorties scolaires facultatives. Une participation financière peut être demandée aux familles pour ces sorties.

**En conclusion, on ne peut considérer que toutes les sorties scolaires qui se déroulent sur le temps scolaire sont obligatoires et donc gratuites pour les familles et financées par l'établissement, ni que les sorties scolaires facultatives ne peuvent pas se dérouler sur le temps scolaire. Cependant, il convient de respecter les objectifs poursuivis par la nouvelle circulaire afin de favoriser la participation de tous les élèves aux sorties scolaires et diverses sources de financement peuvent être mobilisés.**

Beaucoup de départements ont mis le transport dans l'ADAGE. Réponse du Principal : dans notre département, les transports ne sont pas pris en compte par Adage et le Pass Culture.

Les enseignants souhaitent rappeler qu'ici c'est un vote global sorties qui est fait et que par conséquent, le personnel enseignant s'abstient sur les SORTIES. Si cela avait été un vote à l'unité (précision du Principal « ce qui n'est pas légal »), les sorties gratuites auraient été votées « contre » dans un souci de préserver des fonds pour sauver quelques voyages, comme l'avaient demandé parents et élèves au CA précédent.

Vote pour l'adoption des sorties tel que présenté dans le tableau (vote global)

**Vote point 4 : Pour : 14      Abstention : 10      Contre : 0      MAJORITE**

## Voyages

Les professeurs présentent les différents projets pédagogiques avant de procéder au vote (1 vote par projet de voyage).

### 4.1 Voyage en Angleterre

Hébergement en famille.

Transports utilisés : bateau et bus

Date	Organisateur	Destination / Lieu / Objet de la sortie	Obligatoire/ Facultatif	Gratuit/ Payant	Classes concernées	Participants				Prise en charge accompagnateurs
						Nombre estimé d'élèves	Participation estimée / famille	Nombre estimé d'accompagnateur	Montant accompagnateur	
Du 20/05 au 23/05/2024	Mme ROYER	Canterbury, Comté du Kent	Facultatif	Payant	4eme LCE	100	440€	8	440€	Subvention Municipale des Mairies de Bailly et Noisy-le-Roi

Vote pour l'adoption du voyage « Angleterre »

**Vote point 4-1 :      Pour : 24      Abstention : 0      Contre : 0      UNANIMITE**

### 4.2 Voyage en Espagne

Voyage dans le cadre de l'échange avec Godella et le comité de jumelage des deux villes de Noisy-le-Roi et Bailly.

Date	Organisateur	Destination / Lieu / Objet de la sortie	Obligatoire/ Facultatif	Gratuit/ Payant	Classes concernées	Participants				Prise en charge accompagnateurs
						Nombre estimé d'élèves	Participation estimée / famille	Nombre estimé d'accompagnateur	Montant accompagnateur	
Du 30/04 au 07/05/2024	Mme VERMER SCH	Echange France-Espagne	Facultatif	Payant	4eme 5	29	400€	3	400€	Subvention Municipale des Mairies de Bailly et Noisy-le-Roi

Vote pour l'adoption du voyage à Godella (Espagne)

**Vote point 4.2 :      Pour : 24      Abstention : 0      Contre : 0      UNANIMITE**

### 4.3 Voyage en Italie

Voyage privilégié à celui pour la Grèce dû au montant très élevé du transport.

Le montant quasi identique pour l'Italie est une fourchette haute qui sera revue à la baisse. Il a déjà été voté au CA d'octobre 2023.

## 5. Projet de budget 2024

*Cf Annexe : Courrier Dotation Global de Fonctionnement 2024 du président du conseil départemental au chef d'établissement Collège JB de la Quintinye*

*Annexe 1 à la notification de Dotation Globale de Fonctionnement des collèges publics et établissements internationaux Exercice 2024*

*Annexe 2 à la notification de DGF des collèges publics 2024*

M. COLOMBIER présente les annexes au présent CA Projet de budget 2024 et le rapport 2023

Les représentants du personnel enseignant précisent que la DGF est insuffisante et que les conditions de travail se voient dégradées.

Au CA du 04 juillet 2023, il était annoncé un montant de travaux de 10 000 euros (prélèvement sur Fonds de roulement) dont il n'a pas été tenu compte par le Conseil départemental des Yvelines car ils ont arrêté le montant du Fonds de Roulement de l'établissement au 30/06/2023. Le Principal précise qu'à partir de cette année 2024, le dernier CA de chaque année aura lieu avant la date du 30/06 pour éviter toutes difficultés.

LA DGF se voit diminuée de 20%.

Le différentiel ainsi entre dépenses et recettes se creuse d'année en année.

Un montant de 15 341.06 euros en 2023 pour un montant de 23 474,42€ en 2024

Vote pour l'adoption du projet de budget 2024 tel que présenté dans le tableau
--

<b>Vote point 5 : Pour : 13      Abstention : 9      Contre : 2      MAJORITE</b>
---

### **Dépôt et lecture d'une motion par les représentants des personnels d'enseignant et d'éducation (non prévu à l'ordre du jour du CA)**

L'équipe enseignante a proposé cette motion pour exprimer son mécontentement face à la baisse de 20% de la Dotation Globale de Fonctionnement par le Conseil Départemental des Yvelines. C'est une diminution conséquente à laquelle s'ajoute la réquisition d'un logement de fonction (le 2<sup>ème</sup> étant maintenant occupé par nécessité absolue de service par la Principale adjointe). Cela annonce une dégradation générale des conditions d'enseignement au collège JB de la Quintinye alors même que de l'argent (quasi 100 millions) a été investi dans des tablettes numériques non réclamées par les établissements scolaires.

Les enseignants précisent la nécessité de revoir le budget attribué de manière équitable en analysant les besoins spécifiques des établissements.

Il est donc ici demandé des moyens supplémentaires pour maintenir les projets pédagogiques du personnel enseignant.

***Celle-ci est au jointe au présent PV du CA du 30-11-2023.***

***Les élèves élus et les représentants des parents d'élèves UNAAPE présents, à l'exception du personnel administratif du collège, s'associent à cette motion.***

## 6. Plan d'amortissement 2024

### Cf Amortissements véhicules et matériels CA 30-11-2023

Il est posé la question de l'intérêt de voter chaque année un amortissement déjà voté les années précédentes.

Mme Carel précise qu'il n'y en a pas d'intérêt particulier.

M. Macé avance que les prochaines années la question de ne pas voter à nouveau l'amortissement pourra être étudiée.

Pour cette année, la demande d'amortissement est proposée au vote.

Vote pour l'adoption du plan d'amortissement 2024

**Vote point 6 : Pour : 23      Abstention : 1      Contre : 0      MAJORITE**

**20h23 : départ Evelyne RIGATTI => Votants : 23/29**

## 7. Etat annuel des amortissements

### Cf Etat annuel Tableau d'amortissement

Vote pour l'adoption de l'état annuel des amortissements

**Vote point 7 : Pour : 23      Abstention : 0      Contre : 0      UNANIMITE**

## 8. Contrats et conventions (AS Volley)

Cf Tableau des conventions. Il fournit la liste des prestataires sous conventions.

Au prochain CA seront présentés les montants des contrats renégociés par M. Colombier suite à demande de M. Payant.

Convention entre le club de volley-ball de Noisy-le-Roi et l'Association Sportive du collège de Noisy-le-Roi

N'ayant pas d'incidence financière et s'agissant d'une reconduction, la convention a été signée par M. Macé.

Vote pour l'adoption de la convention :

**Vote point 8 : Pour : 23      Abstention : 0      Contre : 0      UNANIMITE**

## 9. Utilisation Caisse de Solidarité

L'utilisation de la caisse de solidarité est présentée succinctement par M. MACE. L'établissement est doté d'une caisse de solidarité, alimentée par les dons des parents et qui a pour vocation de venir en aide aux familles traversant des difficultés financières.

## 10. Questions diverses

Questions des représentants des parents d'élèves :

- Bilan des évaluations nationales de 4<sup>ème</sup>

Le bilan a été envoyé par email à l'équipe des élus des représentants des parents d'élèves. Pour les CAPA, seuls les élèves de CAPA1 étaient concernés et puisque seulement 3 élèves, Ce bilan envoyé montre les résultats bruts. Il sera comparé sur les années prochaines.

- Y a-t-il des règles sur le nombre d'accompagnateurs en voyage ?

Il n'y a aucune règle. Le chef d'établissement doit s'assurer que le nombre d'accompagnateurs est conforme à la sécurité.

M. Macé compte minimum de 3 accompagnateurs adultes même si 24 élèves en voyage.

- Demande de chèques aux familles sur voyage en projet

Le projet de voyage en Angleterre ayant été décidé entre les 2 CA, Il a déjà été demandé 2 montants aux familles.

Pourquoi alors que le projet voyage n'a pas encore été voté en CA ? quels sont les risques ?

M. Macé et M. Colombier précisent qu'il n'y a pas de risque puisque les chèques sont pris mais non encaissés.

Le collège peut engager des dépenses en amont si, et seulement si, il a la certitude du financement par les familles et donc du nombre de participants. Les chèques représentent cette garantie. Pour rappel de la loi, les voyages sont payants, donc facultatifs.

Il est attendu le vote au CA pour les encaisser.

- Tablettes et formation des professeurs

M. Macé précise :

- 11 professeurs ont été formés sur 3h pour les débutants (maîtrise technique de l'outil),
- 30 professeurs ont été formés le 23/11 sur 3h sur l'utilisation pédagogique,
- le 18/12, sont prévues les 3 dernières heures en plus pour ces mêmes 30 enseignants.

- Y a-t-il des règles d'utilisation des tablettes pour les élèves et parents ?

Oui, une charte a été créée par les enseignants et diffusée aux familles la semaine suivante la remise des tablettes. Voir page suivante

## Charte d'utilisation de l'iPad



### De manière générale :

- Je ne prête pas ma tablette.
- Je prends soin du matériel.
- Je ne la sors pas de la coque de protection.
- Je la donne au personnel du collège si on me le demande.
- Je ne la sors pas en dehors des salles de classes.
- J'utilise uniquement les applications demandées par mon professeur.
- Je ne prends ni photo, ni vidéo, ni enregistrement sonore sans sa demande explicite.



### En classe, en permanence et au CDI

Je dois :

- apporter la tablette lorsque l'on me le demande.
- venir avec ma tablette chargée (80% minimum).
- sortir la tablette lorsque l'on m'indique de le faire.
- couper le son et apporter des écouteurs si demandé.
- utiliser uniquement ma propre tablette sauf indication contraire du professeur.
- donner ma tablette aux enseignants si on me le demande.



### La tablette à la maison

- En dehors de l'école, la tablette est sous la responsabilité des parents.
- Nous conseillons que l'élève n'utilise plus la tablette passé 21h. Une application qui permettra de contrôler la tablette sera mise à disposition des parents.

Signature du responsable légal :

Signature de l'élève :

Si vous rencontrez un souci technique, contactez M. Rollo (5e - 4e) ou M. Vavasseur (6e - 3e) via l'ENT NEO.

- Est-il prévu des projets pédagogiques avec ces tablettes ?

M. Macé n'a pas d'infos pour l'instant. Mais certains professeurs l'utilisent déjà pour des projets avec éco délégués,...

- Est-il prévu la dématérialisation des manuels scolaires avec l'arrivée des tablettes afin d'alléger les cartables ?

Le Conseil départemental du 78 (CD78) ne donne pas de budget spécifique pour cela et l'établissement n'a pas les moyens, d'autant que les manuels numériques coûtent très chers.

Donc pour l'instant, pas de manuels numériques ; M. Macé rappelle que les élèves n'apportent leur tablette que si les enseignants le leur demandent pour une séance spécifique ; c'est vrai aussi des manuels scolaires.

- Toilettes et mise à disposition

Il est rappelé que depuis plus de 2 mois les toilettes sont inaccessibles sans demande auprès de la vie scolaire ou membres du personnel administratif du collège.

Aux interours, les élèves connaissent les accès : toilettes de l'infirmerie ouverts.

Il a été constaté de trop nombreux dégâts dans certaines toilettes amenant cette prise de décision.

Les élèves qui demandent à aller aux toilettes pendant leurs cours, car urgence, y sont autorisés.

Les parents rappellent tout de même les cas particuliers qui ne permettent pas toujours de réclamer l'ouverture dans les temps à la vie scolaire (enfant malade), ou parce que cela est gênant.

Il est néanmoins compris des parents les directives associées aux dégâts générés en début d'année et M. Macé va réfléchir à ce sujet.

- Travaux :

- Abri vélo des élèves : pas prévu cette année 2023-2024, sauf la réalisation d'une fresque sur un des murs.
- Abri vélo du personnel : les travaux devaient avoir lieu à la Toussaint 2023 mais la date a été repoussée de nouveau (repoussée 4 fois depuis sa validation).
- Végétalisation de la cour : restitution de l'étude effectuée au sein du collège en Avril 2023 avec tous les acteurs du collège. Réunion prévue le 8 décembre 2023 pour la présentation d'un 1<sup>er</sup> plan par la maîtrise d'œuvre.

- Documents pour le CA

Il est rappelé par les représentants de parents d'élève l'importance de disposer des documents afin d'avoir le temps de leur analyse pour une meilleure compréhension et afin de les voter en CA.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Principal lève la séance à 20h50.

**Président**  
M. Macé

**Le secrétaire de séance**  
Mme RIVIER, UNAAPE

